

OUI, je fais un don pour soutenir la restauration de l'Orgue de l'église Saint-Vénérand de Laval. et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Mon don est deeuros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

- sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

Chèque à l'ordre : « Fondation du patrimoine - Orgue de l'église Saint-Vénérand de Laval »

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 euros = 66 euros d'économie d'impôt
- ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 euros. Un don de 100 euros = 75 euros d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, votre don donne droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 euros = 300 euros d'économie d'impôt

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus.

Nom ou société :

Adresse :

Code postal : Ville.....

Mail :Tél :

Comment faire votre don ?

► Par courrier

Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à :
Fondation du patrimoine Mayenne - 6 bis rue des Arènes - BP 92331 - 49023 ANGERS Cedex 02

► Par Internet Faites votre don en ligne sur notre site Internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/51274

► Flashez ce QR Code à l'aide de votre Smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; **toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Faites un don



ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-VÉNÉRAND DE LAVAL

1 don = 1 reçu fiscal envoyé

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme au carrefour du privé et du public.

Habilitée conjointement par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le Ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces. Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat (STAP).



MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de nos régions, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés.

Michel Meilhac assure le bon fonctionnement de la Délégation Départementale avec l'aide de 6 Délégués adjoints, tous bénévoles. Il est assisté de Noémie Pons, Chargée de mission.

FONDATION



DU PATRIMOINE

PRÉSERVONS
AUJOURD'HUI L'AVENIR

► Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Mayenne
6 bis rue des Arènes
BP 92331 49023 ANGERS Cedex 2
Tél : 02 41 19 77 39

sarthemayenne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE SAINT-VÉNÉRAND DE LAVAL

23 rue du Hameau
53000 LAVAL
Tél : 06 16 57 46 89

La première pierre de l'église Saint-Vénérand de Laval a été posée par le Comte Guy XV de Laval en 1485. Commencée comme une église gothique, elle a été remaniée en cours de travaux pour être en harmonie avec le style Renaissance qui influençait les grands monuments lavallois à cette époque comme le Château neuf. Il est facile de se rendre compte de ce mélange des architectures en contemplant le portail qui donne sur la rue du Pont de Mayenne.

A l'intérieur de l'édifice, le magnifique plafond Renaissance a été remarquablement éclairé lors de la restauration. Les retables, dont l'un des premiers construits à Laval en 1610, sont encore nombreux et témoignent de l'arrivée à Laval de la Contre-Réforme. Deux magnifiques verrières des XV^e et XVI^e siècles décorent les transepts, la première est attribuée à Arnaud de Nimègue, grand vitrier anversois.

L'église classée Monument historique a été entièrement restaurée. Cependant l'orgue qui appartenait à l'origine à l'abbaye de Ligugé en Poitou a été acquis après la séparation des églises et de l'Etat par la paroisse Saint-Vénérand. Il a été utilisé jusqu'au début des grands travaux de la restauration de l'église en 1978.

Construit par le réputé facteur d'orgues Louis Debierre à Nantes à la fin du XIX^e siècle pour l'abbaye de Ligugé à partir de quelques éléments plus anciens (XVIII^e siècle) recueillis à l'abbaye de Montivilliers en Normandie, il comprend un triple clavier exceptionnel dans la région. Muet depuis presque 40 ans, l'instrument nécessite ce que les professionnels appellent un « grand relevage », c'est-à-dire un démontage, décrassage et remontage pièce par pièce.

Sa restauration permettra non seulement aux organistes attachés à la paroisse, mais aussi aux musiciens de passage à l'occasion des concerts qui se tiennent régulièrement à Saint-Vénérand (les Folles journées entre autres) de faire à nouveau retentir sous les voûtes de cette belle église le son de l'orgue.

Devenez mécène, il vous sera proposé :

- pour 100 euros : une visite de l'église Saint-Vénérand
- pour 200 euros : des informations régulières sur l'état du projet
- pour 500 euros : une invitation au concert inaugural

Montant des travaux : 172 630.42 Euros TTC

